



# communiqué

No: 89  
No.:

LIBRARY/BIBLIOTHÈQUE

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 12 OCTOBRE 1978

## SIGNATURE D'UN ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET HAÏTI

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, et le Ministre des Transports, l'honorable Otto Lang, annoncent la signature aujourd'hui à Ottawa d'un accord de transport aérien entre le Canada et Haïti. L'honorable Don Jamieson a signé au nom du gouvernement du Canada et Son Excellence M. Philippe Cantave, Ambassadeur d'Haïti au Canada, a fait de même au nom du gouvernement d'Haïti.

Aux termes de l'accord, Air Canada est autorisé à exploiter un service aérien régulier au départ de tout point au Canada à destination de Port-au-Prince et a le droit de prendre à son bord des passagers à Port-au-Prince à destination d'un point au-delà que nommera le Canada et d'un autre point dans les Caraïbes qui reste à déterminer. Pour sa part, la ligne aérienne désignée d'Haïti est autorisée à desservir Montréal au départ de tout point en Haïti via un point dans les Caraïbes que nommera Haïti et un point aux Etats-Unis qui reste à déterminer. La compagnie aérienne haïtienne aura le droit de prendre des passagers au point intermédiaire dans les Caraïbes à destination de Montréal et pourra desservir un point aux Etats-Unis avec droit de transit.

Air Canada commencera à assurer le service hebdomadaire entre Mirabel et Port-au-Prince le 29 octobre prochain.